

N° 01

Date de publication
14 avril 2023



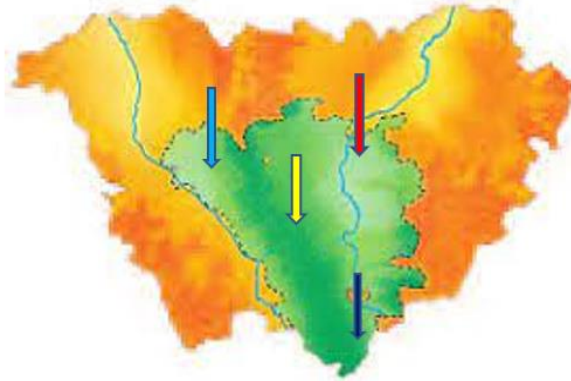
Lentille Verte du Puy AOP



À RETENIR :

- Les conditions froides et sèches, associées avec des gelées pénalisent l'implantation de la culture, ainsi que son développement.

ZONE AOP AVEC LES 4 PARCELLES D'OBSERVATION



- ➔ Mazeyrat d'Allier
- ➔ St Christophe sur Dolaizon
- ➔ St Vincent
- ➔ St Paul de Tartas

STADE DE LA CULTURE :

Pour les semis précoces le froid et les gelées ont ralenti la germination et la levée des cultures, ceci accentuée par un manque d'eau. Le développement végétatif est ralenti. A ce jour, la surface emblavée est faible, mais les conditions climatiques à venir devraient être plus favorables et de ce fait encourager les mises en place des cultures.

SITUATION DES BIO AGRESSEURS : (RAVAGEURS ET MALADIES)

La Sitone du pois

- La Sitone du pois est responsable de morsures sur les feuilles et les tiges de la lentille.
- Pour les semis précoces du 20 mars, la lentille a dépassé le stade 3/4 feuilles ; ces parcelles ne présentent plus de risque quant aux attaques de Sitones.
- Pour les semis postérieurs au 20 mars, les températures vont progresser et les lentilles sont entre le stade levée et 3/4 feuilles. Ces parcelles devront faire l'objet d'une attention particulière vis-à-vis de ce ravageur. Surveillez vos parcelles !!!
- **Le seuil de nuisibilité** de la Sitone du pois est atteint dans une parcelle lorsque sur 20 plants prélevés, les deux conditions suivantes sont réunies : 50 % comportent au moins



Les Sitones sont actives dès que la température journalière dépasse les 8/10°C et par temps ensoleillé.

ANALYSE DU RISQUE : SITONE DU POIS :



LES MALADIES RACINAIRES :

Les problèmes de jaunissement des plants dus à des nécroses racinaires (Pythium, Fusarium) seront surveillés sur l'ensemble des parcelles du réseau d'observation.

Le **seuil de nuisibilité** est atteint dès l'apparition des premiers foyers dans une parcelle. Les facteurs favorables à son déclenchement sont des températures supérieures à 20°C, des semis réalisés sur des parcelles mal ressuyées, un tassement excessif des sols ainsi que des rotations courtes.

Seuls les leviers agronomiques permettent de limiter son impact sur la culture de lentille : **réflexions sur l'allongement des rotations, travail du sol en conditions parfaitement ressuyées, avec une bonne aération de la surface du sol**

ANALYSE DU RISQUE MALADIES RACINAIRES :



LES ADVENTICES :

Les adventices les plus problématiques pour la culture de la lentille sont les bleuets des champs et les orties royales. En fonction de la date de semis, leur stade varie de la levée jusqu'à 4 feuilles. Sur les semis précoces, des levées de renouées liserons et renouées des oiseaux sont également à comptabiliser cette année.

La **technique du désherbage mécanique en post levée avec la herse étrille** donne des résultats intéressants à condition que cet outil soit utilisé sur sol ressuyé en surface et sans pluie dans les 48 heures suivant le passage. Le stade optimum d'intervention se situe à 3/4 feuilles de la lentille lorsque les mauvaises herbes sont encore au stade plantule.

En complément au désherbage mécanique de post levée, **la technique du faux semis** avant implantation de la culture, donne de bons résultats. Ce travail superficiel du sol avec un outil à dents (5 cm de profondeur maxi) a pour objectif de faire lever les adventices, qui seront ensuite détruites lors du semis. C'est autant de plantes qui ne concurrenceront pas la lentille par la suite. Pour plus d'efficacité, cette technique nécessite de décaler la date de semis de 8 à 12 jours. De semis sous-couverts sont également mise en place cette année, ceci nécessite une anticipation de la part du producteur qui doit semer son couvert à l'automne de façon à obtenir un excellent recouvrement du sol, ne laissant pas la place aux adventices.

ANALYSE DU RISQUE DES ADVENTICES :



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Directeur de publication : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

Coordonnées du référent : Joel BATONNET (CA43), joel.batonnet@haute-loire.chambagri.fr, tel : 04 71 07 71 97

À partir d'observations réalisées par : des coopératives, des négoce et la Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire.

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures. Ce BSV est rédigé par la Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire par délégation pour l'ODG Lentille Verte du Puy AOP.

Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office Français de la Biodiversité